

FICHE DE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS MODES DE PAIEMENT

Pour approvisionner votre compte mobilité

Paiement par chèque	à l'ordre de TRANSDEV 124 rue Salvador Allendé 95870 BEZONS	ATTENTION : Le crédit du compte mobilité se fait 15 jours après réception du chèque
Paiement par virement	Un RIB est joint à cette fiche	Lors du paiement, veuillez envoyer à pam95@transdev.com la preuve du virement. L'accusé réception de la preuve du virement déclenche le crédit du compte
Paiement par Carte Bleue	Nous appeler au 0 806 00 95 95, choix 3	Le crédit du Compte Mobilité est dans ce cas immédiat

Modalités réservées aux usagers effectuant des trajets réguliers

Paiement par prélèvement	Nous retourner le mandat d'autorisation de prélèvement signé accompagné d'un RIB, de la copie de la carte d'identité ou d'un KBIS (pour les personnes morales)	Le prélèvement se fait dès l'envoi de la facture
Paiement par virement ou mandat administratif	Un RIB est joint à cette fiche	Le tiers payeur s'engage à régler dans les 30 jours après réception de la facture mensuelle